

la lettre aux locataires

Mathieu Monot, président,

Bertrand Prade, directeur général,

et l'ensemble des équipes
de Seine-Saint-Denis habitat

**vous souhaite une très belle
année 2026 !**

#VŒUX



À l'aube de 2026, Seine-Saint-Denis habitat aborde une nouvelle année avec des réalisations solides derrière elle et des projets déterminants devant elle. L'année 2025 a été marquée par des choix exigeants pour l'Office, dans un contexte national instable et sous fortes contraintes budgétaires : développer le parc, renforcer la proximité et investir dans des réhabilitations ambitieuses, pour garantir l'accès de toutes et tous à un logement adapté.

Le parc a acquis 55 nouveaux logements à Gagny. Dans le même mouvement, l'ouverture de la nouvelle agence de Romainville, désormais installée au cœur du quartier Gagarine, permet d'accueillir et d'accompagner les locataires dans de meilleures conditions, au plus près de leur quotidien.

2025 a également confirmé l'importance accordée à la réhabilitation du patrimoine, qui conjugue amélioration du confort des logements, performance énergétique et respect d'un parc architectural et social remarquable : la transformation de la cité-jardin de la Poudrerie à Livry-Gargan et l'achèvement des travaux de la résidence Henri Sellier au Pré-Saint-Gervais illustrent cette triple exigence.

En 2026, de grands projets vont s'engager pour améliorer la vie quotidienne de nombreux locataires. À Bobigny, la réhabilitation de la cité de l'Abreuvoir débutera avec une attention particulière portée au confort des logements et à l'accompagnement des habitants tout au long des travaux. À Drancy, la préparation de la réhabilitation de la Cité de la Muette s'inscrit dans la même démarche de soin apporté aux logements et aux lieux de vie.

À travers ces actions, Seine-Saint-Denis habitat poursuit son engagement pour défendre le logement social, comme un pilier essentiel et constant de cohésion - quel que soit le climat politique et social.

Nous vous adressons, à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

En 2026, votre avis d'échéance évolue !

Plus simple, plus clair et facilitateur, votre avis d'échéance change à partir de février ! Retrouvez-y :

Seine-Saint-Denis habitat Novembre 2025

Avis d'échéance

«Le présent Avis d'échéance vaut quittance pour le loyer, charges et accessoires sous réserve d'encaissement du total des sommes dues. Il correspond à une indemnité d'occupation si le bail est révisé, inexistante ou dénoncée.»

1 Nous contacter
Agence de Romainville
2 rue Youri Gagarine
93230 ROMAINVILLE
03293 Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 et uniquement en cas d'urgence technique en dehors de ces horaires.
relationlocataire@sddh.fr

2 Vos références
Ref locataire :
Ref de la location :
N° d'avis d'appel :
Adresse principale :
Montant du loyer maximum de la convention conclue :

3

PAGE 1 SUR 1

4 Libellé	Du	Au	Index		Qté	Base	Montant
			Ancien	Nouveau			
5 Igt Loyer conventionné Entretien robinetterie Loc. compteur eau chaude Loc. compteur eau froide Charges communes Ascenseur TOM Chauffage	01/11/2025	30/11/2025					

7 L'office vous informe

6 SOMMES APPELEES POUR LA PERIODE
Solde antérieur :
Total échéance :
Plan d'apurement :
NET A PAYER AU PLUS TARD LE 5 DU MOIS

8 Comment régler ? **COUPON A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE CHEQUE**
Montant : Dossier :
9

NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS - NE PAS PLIER

Pour simplifier vos règlements, pensez au prélèvement (voir au verso)

- 1 Vos contacts
- 2 Vos références locataires
- 3 Votre adresse postale
- 4 Les libellés de vos consommations
- 5 Les coûts de vos consommations
- 6 Le total des sommes dues pour la période
- 7 Un espace information mieux indiqué où vous retrouverez des actualités liées à votre résidence
- 8 Votre coupon de paiement par chèque, si vous choisissez ce mode de paiement
- 9 Et, nouveau, le QR Code personnalisé vous permettant, si vous le souhaitez, de régler les sommes dues, par Carte Bleue, via une page de paiement sécurisée

Passez au prélèvement automatique

Pour vous simplifier encore plus la tâche, vous pouvez faire une demande de prélèvement automatique. Votre loyer sera prélevé chaque mois à la même date, sans action supplémentaire de votre part. Vous pouvez également interrompre ce prélèvement à tout moment. La démarche à suivre est précisée au verso de votre avis d'échéance.

